

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COPROPRIÉTÉ

Bâtiment Place Sommeville

Date de la réunion : 8/2/2025

Lieu : visio

Participants :

[REDACTED]

1. Désignation d'un syndic

Comme convenu avec les copropriétaires présents à la réunion du samedi, il a été décidé de faire appel à un syndic afin de s'occuper des aspects administratifs et financiers de la copropriété. Le syndic sera en charge des éléments suivants :

- Paiement des factures d'eau et d'électricité des parties communes,
- Gestion de l'assurance incendie,
- Suivi des revenus issus des panneaux publicitaires,
- Gestion de toute la paperasse administrative nécessaire.

Concernant les travaux de rénovation des communs, il a été décidé que les copropriétaires s'en chargeront eux-mêmes afin de réduire les coûts par rapport à l'intervention d'entreprises extérieures.

2. Projet n°1 : Vider et nettoyer les caves

Un projet de nettoyage des caves a été approuvé. Le coût total de cette opération est de 500€, à diviser entre les 8 appartements, soit :

500 € / 8 = 62,50 € par appartement

3. Assurance incendie

[REDACTED] a souscrit une assurance "Incendie risque simple" auprès de la compagnie AXA. Une copie du contrat ainsi que le montant à payer ont été envoyés à tous les copropriétaires par e-mail.

Détails de l'assurance :

- Période de couverture : du 22/11/2024 au 22/11/2025
- Montant total : 1972,37€
- Répartition des coûts : **1972,37 € / 8 = 246,55 € par appartement**

Les copropriétaires sont invités à régler leur part de cette assurance dans les plus brefs délais.
Act

La séance est levée à [heure de fin].

Fait à Verviers, le 8/2/25.

Signatures des participants :

[Nom et signature des copropriétaires présents]